



2ème TOURNOI SENIOR DE BADMINTON DE LA CÔTE DE JADE



REGLEMENT DU TOURNOI

Art.1 : Le BSB (Badminton Saint Brevin) et le BCJ44 (ST Michel c/c) organise les 18 et 19 Juin 2022, pour les joueurs licenciés et en règle avec la FFBAD, le tournoi de la côte de Jade au complexe de la Viauderie (44730), 22 rue de la Viauderie à Saint Michel chef chef. Le Samedi seront joués les simples et les mixtes et le Dimanche les doubles. La compétition pourra commencer dès 8H00 le Samedi et le Dimanche. Les participants seront convoqués au plus tôt à 7h30.

Art.2 : Le tournoi se déroule selon le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad. Ce règlement complète ou rappelle les dispositions du RGC. Le tournoi est autorisé par la Ligue des Pays de la Loire et la FFBad par le n° de dossier 2100256

Art.3 : Les juges-arbitres de cette compétition seront Valérie l'Hostis et Gwenaëlle Le Roy. Les décisions des juges-arbitres sont sans appel. Elles sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement un joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements. Toute personne présente sur le tournoi s'engage à respecter les protocoles sanitaires fédéral et local en vigueur lors de leur circulation dans le gymnase, dans les vestiaires ainsi que pendant leurs matchs. Ce protocole sera affiché à l'entrée du gymnase.

Art.4 : Ce tournoi est ouvert aux catégories de classement R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC dames et hommes licenciés FFBAD. IMPORTANT ! Seuls les joueurs et joueuses cadets, juniors, seniors, vétérans sont autorisés à jouer.

Art.5 : Les joueurs intéressés s'inscrivent par l'intermédiaire de Badnet. L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement. La participation est fixée à 13 euros pour 1 tableau et 19€ pour 2 tableaux (combinaison simple et mixte non autorisée).

La clôture des inscriptions est fixée au 8 Juin 2022.

Art.6 : Le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint. La compétition se déroule en poules, puis élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants, ou poule unique de 5 selon le nombre d'inscrits, suivant le CPPH et en accord avec les JA. Au sein d'un même tableau, les écarts de CPPH entre le meilleur et le plus faible des joueurs seront limités à un facteur 16. Cette limitation peut conduire à séparer les tableaux, rejeter les paires trop hétérogènes ou bien refuser les joueurs qui auraient un CPPH trop fort ou trop faible au vu des autres inscrits. Les têtes de séries seront déterminées en fonction du CPPH de la FFBAD à la date du tirage au sort, le 11 Juin 2022. Une convocation sera envoyée à tous les clubs ou joueurs participants, après le tirage au sort.

Art.7 : L'échéancier des matchs sera affiché le jour du tournoi dans la salle. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité d'Organisation pour le bon déroulement du Tournoi. Un joueur est susceptible d'être appelé jusqu'à 60 minutes avant l'heure indiquée sur l'échéancier.

Art.8 : A l'appel de leur nom, les joueurs auront 3 minutes de préparation. Ce temps est décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants sont testés, dès l'arrivée des participants sur le court. Le temps de repos est de 20 minutes minimum entre chaque match (Temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant) et un joueur est susceptible d'être disqualifié s'il ne se présente pas dans les 5 minutes après l'appel de son nom. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin de son match.



2ème TOURNOI SENIOR DE BADMINTON DE LA COTE DE JADE



REGLEMENT DU TOURNOI

Art.9 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit le signaler à un juge-arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art.10 : Les volants seront à la charge des clubs ou des joueurs participants. Tout participant doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match. En cas de litige, le volant de référence sera le RSL Grade 3.

Art.11 : La tenue obligatoire du badminton sera exigée pendant le tournoi, selon le règlement FFBAD. Tout joueur devra avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles, les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBAD en vigueur.

Art.12 : Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort ou ne se présentant pas au tournoi s'expose, ainsi que son club, aux pénalités prévues par le règlement FFBAD, sauf présentation d'un document justifiant son absence, envoyé dans les 5 jours à la Ligue. Les forfaits ne seront remboursés que s'ils sont justifiés et annoncés avant le tirage au sort. Tout retard le jour du tournoi devra être signalé dans les 30 minutes précédentes l'heure du début de la compétition. Dans le cas contraire, les participants en retard seront déclarés forfaits.

Art.13 : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité et de prendre toute mesure nécessaire pour améliorer le bon déroulement du tournoi en accord avec le juge arbitre. Les réclamations seront faites auprès du juge arbitre par un représentant du club.

Art.14 : Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

Art. 15 : L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

Art. 16 : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, incidents ou accidents.

Art 17 : Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal majeur durant toute la durée de la compétition. Le comité d'organisation, le club ou son représentant ne pourront être tenus pour responsables des conséquences de l'absence d'un responsable légal majeur accompagnant le joueur mineur. Le club se réserve le droit d'engager des poursuites, en cas de violation de cet article.

Art.18 : Le participant autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation au tournoi de Jade ou du BSB sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur.

Art.19 : Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.